

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2023**

Date de convocation du conseil municipal : 24 février 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Franck BLANCHARD

**Présents** : M. Robert CORVAISIER - Mme Anne-Marie BÉAL (jusqu'à 21h00) – M. Franck BLANCHARD - Mme Karine VERCASSON - Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD – Mme Sylvie MIRIBEL - Mme Dominique PEYRACHON - M. Jean-Pierre ORIOL – M. Dominique CARROT - M. Bernard TROUILLER - Mme Florence BACHER – M. Laurent PEREZ – M. Yvan MOUTOT - Mme Sophie ODOUARD

**Membres excusés** : M. Sébastien LE GRIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir** :

- Mme Anne-Marie BÉAL a donné pouvoir à M. Franck BLANCHARD.

La séance est ouverte à : 20h20.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés.

***1 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations***

**FINANCES**

- 2B ÉVÉNEMENTS CIEL → Signature d'un devis de 850,00 € H.T pour la formation d'artificier d'un agent,
- PLATTARD NÉGOCE → signature d'un devis de 754,35 € H.T pour l'achat de panneaux,

***2 – BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte de gestion 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***3 – BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte administratif 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***4 – BUDGET PRINCIPAL : affectation du résultat 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***5 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : approbation du compte de gestion 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***6 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : approbation du compte administratif 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***7 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***8 – BUDGET FORÊT : approbation du compte de gestion 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***9 – BUDGET FORÊT : approbation du compte administratif 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

***10 – BUDGET FORÊT : affectation du résultat 2022***

Décision reportée car Comptes de Gestion non transmis par le Trésor Public

## 11 – MARCHÉ PUBLIC : desserte forestière Pierre des 3 Évêques → sélection de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux pour la création d'une piste forestière à la Pierre des 3 Évêques.

Suite à la consultation des entreprises et des offres analysées par le Maître d'œuvre (ONF), il y a lieu d'attribuer le marché et de choisir l'entreprise qui sera retenue pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les offres reçues pour le marché de création d'une piste forestière à la Pierre des 3 Évêques,

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente les résultats :

N° pli	Candidat	Note /
		100
1	SLTP	77,85
2	Blanc (base)	73,98
2bis	Blanc (variante)	83,58
3	Mazet TP (base)	82,04
3bis	Mazet TP (variante)	93,00
4	Borne TP	79,23
5	SRATP	71,84
6	MTP	84,84

Il propose au Conseil Municipal de retenir l'offre avec variantes proposée par l'entreprise MAZET TP qui a obtenu la note de 93/100, pour un montant de 108 826,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché public pour les travaux de création d'une piste forestière à la Pierre des 3 Évêques à l'entreprise MAZET TP pour son offre avec variantes pour un montant de 108 826,00 € H.T,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous autres documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 du budget principal.

*D. Carrot et F. Blanchard demandent pourquoi toutes les entreprises n'ont pas de variantes*

*→ M. Le Maire répond que les variantes étaient autorisées mais non obligatoires. Il précise que les entreprises devaient se rendre sur place lors d'un rendez-vous afin d'appréhender le chantier et proposer des variantes si elles le jugeaient nécessaire.*

*Il précise également que les entreprises peuvent proposer des variantes et que la commune n'a pas l'obligation de demander aux autres entreprises de faire des offres avec les mêmes variantes (validé par Maître d'œuvre et Service Juridique).*

NOMBRE DE VOTES : 14		
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

## 12- MARCHÉ PUBLIC : lancement consultation maîtrise d'œuvre pour des travaux d'eau potable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la MAGE du Conseil Départemental de la Loire ont préparé le dossier de consultation pour sélectionner un maître d'œuvre concernant des travaux d'eau potable sur les réservoirs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en ligne la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux d'eau potable sur les réservoirs,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

Y. Moutot présente le dossier.

B. Trouiller s'interroge sur la nécessité de faire les travaux alors que la compétence doit partir à la Communauté de Communes dans moins de 3 ans.

→ M. le Maire et Y. Moutot répondent que les dettes partent à la Communauté de Communes également. Ils précisent qu'une fois la compétence transférée, il faudra attendre au moins 1 mandat avant que les premiers travaux puissent se faire.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

### **13- PROJET JEUNESSE : Demande de subvention auprès de l'ANS, au titre du volet territorial**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet jeunesse va être réalisé avec, notamment, l'installation d'un Pumptrack, d'un city park et d'une tyrolienne en accès libre.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ANS, au titre du volet territorial afin de financer ces investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANS, au titre du volet territorial, concernant les travaux de création d'un espace jeunesse (pumptrack, city park et tyrolienne),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

### **14 – PROJET JEUNESSE : Demande de subvention auprès de la Région, au titre de l'enveloppe « Aménager des sites touristiques dédiés aux activités sportives et de loisirs de nature »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet jeunesse va être réalisé avec, notamment, l'installation d'un Pumptrack, d'un city park et d'une tyrolienne en accès libre.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre de l'enveloppe « Aménager des sites touristiques dédiés aux activités sportives et de loisirs de nature » afin de financer ces investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre de l'enveloppe « Aménager des sites touristiques dédiés aux activités sportives et de loisirs de nature », concernant les travaux de création d'un espace jeunesse (pumptrack, city park et tyrolienne),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

### **15 – PROJET JEUNESSE : demande de subvention auprès de la Région pour une aire de jeux inclusive, au titre du fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux inclusives**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet jeunesse va être réalisé avec, notamment, l'installation d'une nouvelle aire de jeux inclusive et l'aménagement du site afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux inclusives afin de financer ces investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux inclusives, concernant les travaux d'installation d'une nouvelle aire de jeux inclusive et l'aménagement du site afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

#### **16 – EXTENSION DU CAMPING MUNICIPAL : demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air indépendante**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet d'extension du camping municipal « Les Régnières » est en cours. Cette extension devrait permettre de créer une dizaine d'emplacements de tourisme supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air indépendante afin de financer ces investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air indépendante, concernant les travaux d'extension du camping municipal « Les Régnières »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

#### **17 – RENOUELEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS : demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renouvellement de la chaufferie comprenant le renouvellement du bâtiment, des sous-stations, des réseaux,....

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'enveloppe « Contrat Ambition Région 2 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'enveloppe « Contrat Ambition Région 2 » pour financer les travaux de renouvellement de la chaufferie bois (bâtiment, sous-stations, réseaux,...),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

<b>NOMBRE DE VOTES : 14</b>		
<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>

#### **18 – HLM 4 rue Jean Roux : mandat de vente exclusif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société « Annonay Concept Immo Agence immobilière REYNAUD » est favorable pour mettre en vente l'HLM situé 4 rue Jean Roux, à condition d'avoir l'exclusivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de vente exclusif présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de vente exclusif auprès de la société « Annonay Concept Immo Agence immobilière REYNAUD » pour la mise en vente du HLM situé 4 rue Jean Roux,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

D. Peyrachon demande la durée de l'engagement

→ M. Le Maire répond qu'elle est de 12 mois avec une période fixe de 3 mois.

NOMBRE DE VOTES : 14		
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

### 19 – CAMPING : tarifs 2023 (annule et remplace la délibération n° D 29-09-22-71 du 29 septembre 2022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs 2023 du camping municipal en conservant les tarifs identiques à ceux de 2022, et d'augmenter seulement l'emplacement des mobiles homes et des caravanes de 50,00€. Il est également nécessaire de modifier les tarifs des repas suite au nouveau devis fourni par le traiteur du Chapon d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs comme suit pour 2023 :

- Mobil home : 1 150 € l'emplacement pour la saison du 1er mars au 31 octobre 2023,
- Caravane + deux personnes : 1 150 € l'emplacement pour la saison du 1er mars au 31 octobre 2023,
- Tarifs journaliers :
  - tente + deux personnes : 10 €
  - camping-car et caravane + 2 personnes : 13 €
- Tarifs pour une semaine :
  - tente + deux personnes : 60 €
  - camping-car et caravane + 2 personnes : 100 €, électricité comprise
- Tarifs pour deux semaines :
  - tente + deux personnes : 100 €
  - camping-car et caravane + 2 personnes : 180 €, électricité comprise
- Tarifs pour un mois :
  - tente + deux personnes : 180 €
  - camping-car et caravane + 2 personnes : 320 €, électricité comprise
- Tarifs non dégressifs :
  - animal de compagnie : 1 € par jour,
  - branchement électrique : 3 € par jour,
  - personne supplémentaire : 3 € par jour (enfant : 2,50 € - gratuit pour les moins de 2 ans)

Du 1er novembre au 28 février : garage mort pour mobil-home et caravane : 180 €

- Tarif spécial pour les randonneurs à pied, vélo ou équidés qui passent une nuit au camping avec une tente : 8 € et 2 € par randonneur supplémentaire.
- Nuitée chalet adulte/enfant de 12 ans et plus : 18 € par nuit,
- Nuitée chalet enfant de moins de 12 ans : 10 € par nuit,
- Location chalet à la semaine : 100 €,
- Restauration adulte/enfant de 12 ans et plus (dîner et petit déjeuner) : 19,50 €,
- Restauration enfant de moins de 12 ans (dîner et petit déjeuner) : 10,50 €,

➤ Location mobil-home communal :

	Avril/Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre
1 nuit	65 €	75 €	85 €	65 €
2 nuits	105 €	120 €	140 €	105 €
3 nuits	140 €	160 €	200 €	140 €
1 semaine	300 €	350 €	400 €	300 €

Et toutes combinaisons de ces durées.

➤ Forfait nettoyage du mobil home (option) : 35 €

M. Le Maire propose de retenir les prix présentés dans le devis du Chapon d'Or soit 19,20 € pour le repas adulte et enfant de 12 ans et plus et 10,50 € pour le repas enfant de moins de 12 ans.

→ Les élus souhaitent que ce montant soit arrondi à 19,50 € pour le repas adulte et enfant de 12 ans et plus.

NOMBRE DE VOTES : 14		
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

**20 – CAMPING : bail précaire snacking**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau gérant va arriver au snacking du camping municipal pour la saison 2023 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour cela, il est nécessaire de signer un bail précaire pour la durée de la saison, soit 4 mois.

Monsieur le Maire présente le projet de bail précaire qui est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de bail précaire tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail précaire avec le nouveau gérant et tous autres documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 14		
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

**21 - Informations et questions diverses**

URBANISME

- DP 042.287.23S0003 : 1310 Rte du Tracol → création d'une pergola démontable > en cours d'instruction.
- DP 042.287.23S0004 : 3 impasse de Farasson → réfection toiture + isolation par l'extérieur + ravalement de façade remplacement de 2 velux > en cours d'instruction.
- CU 042.287.23S0001 : 25 rte de Bourg Argental → vente

La séance est levée à 21h50.

*cahier*